

Commune de Buthiers

Tél-fax : 03 81 56 89 65

adresse mail : mairie.buthiers70@orange.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 OCTOBRE 2014

=====

Effectif légal du Conseil Municipal : onze

L'an deux mille quatorze, le trente septembre à vingt heures trente minutes, s'est réuni le Conseil Municipal.

Etaient présents :

M. AURIERE André, Mme COSTILLE Brigitte, M. DIDIER Guy, Mme GAUTHEROT Annick, Mme GUENOT Lucienne, M. GIRINAL Jean Marc, M. HUMBERT Nicolas, M. MAGNIN Didier, M.PAGET Olivier.

Absents excusés : M. LAMIDIEU Lionel, M. MILLET Hervé.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Guy DIDIER, maire.

Monsieur André AURIERE a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 30 septembre 2014 n'ayant pas donné lieu à remarques à été validé.

1/ TAXE D'AMENAGEMENT :

Le maire rappelle les principes de la taxe d'aménagement, à savoir :

La taxe d'aménagement a été instaurée en 2011 suite à la suppression de la taxe locale d'équipement ; elle concerne les surfaces nouvellement créées. Elle constitue une participation aux équipements nécessaires (eau, assainissement, voirie, services ...). Elle est calculée à partir d'une valeur du bien estimée sur la base de 712€ au m². Le montant de la taxe est déterminé en multipliant la valeur estimée par le taux (2% actuellement pour la part communale et 0.80% pour la part départementale). Le taux actuel, fixé par délibération de novembre 2011, est valide 3 ans. Le maire précise que la participation pour voirie et réseaux (de 500€ pour l'eau et 500€ pour l'assainissement) sera supprimée le 01 janvier 2015.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents de porter le taux communal à 3% et d'exonérer de cette taxe les abris de jardin d'une surface au sol inférieure à 20 m².

Ce taux s'appliquera à compter du 01 janvier 2015.

2/ AFFOUAGE, SAISON 2014-2015 : MONTANT DE LA TAXE :

Par délibération du 26 septembre 2014, le Conseil municipal a fixé le mode de calcul de la taxe globale d'affouage à partir de l'estimation en stères de l'ONF sur la base de 5€/stère. Compte tenu de la configuration de la parcelle 32, peuplée de jeunes arbres de faible diamètre dans un secteur dont l'accès est difficile, sur proposition du maire, **le Conseil, après en avoir délibéré décide à l'unanimité, de retirer de la base de calcul de la taxe globale d'affouage, le volume correspondant à la parcelle 32, soit 130 stères.**

Dans ces conditions, la taxe globale s'établit à 470 stères X 5€ = 2350€.

Le nombre d'affouagistes inscrits est de 22. En conséquence, la taxe d'affouage est fixée à 107€ par affouagiste.

Par ailleurs, le maire informe le Conseil que le lot de bois sur pied des parcelles 5 AF et 6 AF inscrits à la vente du 08 octobre 2014, a été vendu au prix de 16 492€, montant sensiblement supérieur à l'estimation.

3/ POINT SUR LES PROJETS EN COURS :

. Renouvellement de la conduite d'eau « rue de la mairie » :

Le maire informe le Conseil que le dossier pour le renouvellement de la conduite d'eau et des branchements, rue de la mairie, déposé dans le cadre du plan de relance « BTP » du conseil général, a été retenu et sera subventionné à hauteur de 50% (20% du Conseil général et 30% de l'Agence de l'eau).

Les travaux devraient démarrer au mois de mars 2015. Les propriétaires des habitations comportant des conduites en plomb sur leur propriété pourront profiter de ces travaux pour renouveler leur conduite. Une réunion d'information sera organisée prochainement à leur intention.

. Aménagement de la Grande rue :

Le cabinet chargé des études préalables, fera une présentation d'un avant projet, avant la réunion du Conseil municipal du mois de novembre, mardi 25 novembre à partir de 19H30.

. Site Internet municipal « Campagnol » :

Chaque conseiller est chargé de rédiger une ou plusieurs rubriques. Après « affectation » de chacune de ces rubriques, le maire demande à chacun de transmettre son travail, le plus tôt possible, à Nicolas HUMBERT qui mettra en forme l'ensemble du site. L'objectif étant d'ouvrir le site le 1^{er} décembre.

4/ MODIFICATIONS BUDGETAIRES :

Sur proposition du maire, le Conseil municipal valide, à l'unanimité, les modifications budgétaires suivantes, liées à des affectations de factures :

5/ REVISION DU PRIX DE LOCATION DE LA SALLE « GEORGES RENAUDOT » ET DES CONDITIONS DE LOCATION :

Le maire précise que la dernière augmentation du tarif de location de la salle communale remonte à novembre 2001.

Après délibération, le Conseil décide, à l'unanimité, d'augmenter les prix de location dans les mêmes proportions que l'inflation soit :

pour une location pour une soirée (de 18 H00 au lendemain 12H00 : 60€,

pour un week-end : 100€.

Le Conseil propose également de revoir le règlement intérieur. Le règlement devra notamment préciser que le stationnement des véhicules et les jeux sont interdits dans la cour de la mairie et que les activités extérieures sont également interdites après 22H00. Ceci afin de ne pas nuire à la tranquillité du voisinage.

6/ INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AU COMPTABLE PUBLIC :

Comme chaque année, le comptable public du centre des finances publiques de Rioz a adressé le décompte de l'indemnité de conseil pour l'exercice 2014. Ce décompte établi conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983 porte le montant de l'indemnité pour notre commune à 360.87€. Le maire précise que le rôle du comptable public est simplement de vérifier la validité des opérations comptables et des pièces justificatives et que cette indemnité rémunère une activité complémentaire d'aides et de conseils pour la décision en matière financière, juridique et technique.

Le maire rappelle également que le comptable public nous a apporté une aide précieuse, cette année, notamment pour la préparation du budget et la gestion de la trésorerie et demande au Conseil de valider, contrairement aux années passées, le paiement d'une indemnité.

Le Conseil après en avoir délibéré, décide à la majorité (6 pour, 2 abstentions, 1 contre) de verser une indemnité au comptable public à hauteur de 50% du montant fixé soit 181€.

7/ DESIGNATION DE REPRESENTANTS AUX COMMISSIONS DU SYNDICAT MIXTE DE COORDINATION POUR LE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR DE LA GARE BESANCON FRANCHE-COMTE TGV :

Compte tenu de l'importance que peut avoir pour notre environnement le développement du secteur de la gare TGV, le maire souhaite que la commune soit représentée dans chacune des 4 commissions.

Après échanges et en fonction des affinités, les représentants de la commune sont :

- . Commission «mobilité» : titulaire : Didier MAGNIN – suppléante : Annick GAUTHEROT,
- . Commission « Développement économique » : titulaire André AURIERE – suppléante : Brigitte COSTILLE,
- . Commission « Valorisation du territoire » : titulaire : Lucienne GUENOT – suppléant : Nicolas HUMBERT,
- . Commission « Foncier et urbanisme durable » : titulaire : Olivier PAGET.

8/ QUESTIONS DIVERSES :

8.1 : date du vide greniers :

Compte tenu des travaux prévus rue de la mairie en mars avril et mai 2015, il est décidé de reporter la date du vide grenier au 07 juin 2015.

8.2 : guide randos du Pays des 7 rivières :

8.3 : Problèmes d'éclairage public :

Depuis le changement de transformateur, l'éclairage public côté Voray sur l'Ognon connaît des pannes à répétition (plus d'éclairage ou éclairage intermittent). La société SOBECA qui a installé le nouveau transformateur est intervenue à plusieurs reprises. D'après cette société notre réseau d'éclairage public n'est plus aux normes et les contacteurs « nouvelles générations » sont plus sensibles que ceux de l'ancienne installation. Un diagnostic sera demandé au SIED (syndicat d'électricité départemental).

8.4 : L'assemblée générale de l'association Récréation se tiendra mercredi 29 octobre à 20H30 ; Didier MAGNIN représentera la commune.

8.5 : Papillon protégé :

Le conservatoire botanique national de Franche-Comté a informé la mairie, par courrier, de la présence sur notre commune, d'une espèce protégée au niveau national, d'un papillon « le cuivré des marais » (Lycaena dispar). Une documentation sur ce papillon est disponible sur le site du conservatoire (conservatoire-botanique-fc.org), rubrique Documentation – téléchargement documents insectes – fiches espèces.

8.6 : dates à retenir :

- . Monsieur Yves KRATTINGER rencontrera les habitants de la commune samedi 08 novembre à partir de 14h00 à la mairie.
- . La cérémonie des vœux aura lieu samedi 03 janvier à partir de 17H00.
- . La distribution des colis de Noël est prévue le vendredi avant Noël.

Le prochain Conseil Municipal se réunira mardi 25 NOVEMBRE 2014 à 19H30.